

**ON A TOUS LE DROIT
D'ÊTRE PROTÉGÉ**

de toutes les violences

y compris des fessées, menaces ou insultes...

Loi du
10 juillet 2019 :
Les enfants
s'élèvent
"sans violences
physiques ou
psychologiques".
C'est dans les
droits des enfants
depuis 1989 !

IPNS - Ne pas jeter sur la voie publique - crédit photo : pexels, pixabay, canva - Graphisme : Sandra Stoltz-Schneider, Contenu : Séverine Varin



En savoir plus : www.onatousdesdroits.org - onatousdesdroits@gmail.com

